

CONSEIL DE DISCIPLINE

Secrétariat du conseil de discipline

PROCES-VERVAL DE TIRAGE AU SORT DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) – CATEGORIE B PLACÉE AUPRES DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LOIR-ET-CHER FORMATION DISCIPLINAIRE

Date du tirage au sort : 22 janvier 2026

Dates de validité : du 22 janvier 2026 au 9 juillet 2026

Conformément aux dispositions du 7^{ème} alinéa de l'article 1^{er} du décret du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux, il a été procédé au tirage au sort des représentants des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics parmi l'ensemble des dits représentants désignés par arrêté à la CAP de catégorie B, le :

Jeudi 22 janvier 2026 à 9h30,

Au Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher,
3 rue Franciade, 41260 LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR

Le tirage au sort s'est déroulé en présence de :

- Le Président du Conseil de Discipline suppléant :
 - o Monsieur Stéphane LARDENNOIS, Premier conseiller au Tribunal Administratif d'Orléans
- Les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG41 :
 - o Madame Annick BARRÉ, Maire-adjointe de Cellettes
 - o Monsieur Eric MARTELLIERE, Maire-adjoint de Le Controis-En-Sologne, Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre
- Les représentants du personnel :
 - o Monsieur Patrick RIQUELME, Organisation syndicale CFDT

Le tirage au sort a donné les résultats suivants :

Les 6 représentants titulaires sont :

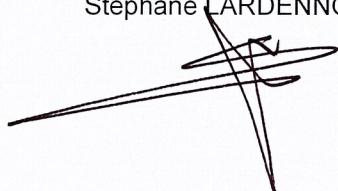
1. Jean-Michel DEZELU
2. Michèle AUGÉ
3. Christophe THORIN
4. Joël DEBUGNE
5. Jean-Marc MORETTI
6. Eric MARTELLIERE

Les 6 représentants suppléants sont :

1. Jacques BOUVIER
2. Annick BARRÉ
3. Claire GRANGER
4. Nicole JEANTHEAU
5. Alain GOUTX
6. Annick GOINEAU

Le Président du Conseil de Discipline suppléant,

Stéphane LARDENNOIS



Les représentants des collectivités et établissements publics affiliés au CDG41,

Annick BARRÉ



Les représentants des organisations syndicales,

Patrick RIQUELME, CFDT

Eric MARTELLIERE

